

**LE CHAMPIONNAT**

(cocher la case correspondante)

**Poules FEMININES**

1F ELITE  
2F EXCELLENCE  
3F PROM. EXCELLENCE  
4F HONNEUR

**Poules MASCULINES**

01M ELITE  
02M EXCELLENCE  
03M PROM. EXCELLENCE  
04M HONNEUR  
05M PROMO. HONNEUR  
06M PROMOTION  
07M ACC. PROMOTION  
08M 1RE SERIE  
09M 2E SERIE  
10M 3E SERIE

**LE MATCH**

(cf. calendrier)

Date du Match : 04/05/2022 Equipes complètes à : 20<sup>h</sup> Coup d'envoi à : 20<sup>h</sup>30  
Lieu : 35 avenue M. RAVEL 69140 Rillieux la PAPE  
Match reporté :  OUI  NON  
Match inversé :  OUI  NON  
A la demande de : Nom de l'équipe  
Nom de l'équipe recevant : RILLIEUX EVBC Numéro d'équipe : 5  
Vérification des licences :  OUI  NON  
Vérification du bordereau :  OUI  NON  
Numéro d'équipe : 3 Nom de l'équipe visiteuse : CALVIRE

**EQUIPE RECEVANTE**

**ARBITRE / CAPITAINE de l'ER**

**EQUIPE VISITEUSE**

N°licence	NOM Prénom des joueurs	N°licence - NOM Prénom	N°licence	NOM Prénom des joueurs
Cap. : 55522795	Jean-Marc VING	←	Cap. : 279955	BASSET LIONEL
912352	Frederic NGUYEN		208171	GAUTHIER JACQUES
912354	Tristan BELLET		210834	MORISSE BERTRAND
55520321	Paul PROTON	22	279962	MARTIN JC
55517093	Naraite VAN	15	455591	PENET JB
181293	Benoit FOURNIER		55635432	MONNIER GILLES
55520322	Clément GUIBAL	25	279953	ARNOULD LAURENT
202378	Benjamin GRIOT		463917	FIRMIN NICOLAS
826781	Franck PENICHON	26	55768296	BUISSON MICHAEL
914149	Adamir HASSANI		55783285	CHATELAIN EDDY
342497	Jerome BUTAVANT			
Lib. 1 :			Lib. 1 : 819000	RIMET STEPHANE
Lib. 2 :			Lib. 2 :	
Mut.1 :			Mut.1 :	
Poule + équipe *		1	Score FINAL	3
Mut.2 :			Mut.2 :	
Poule + équipe *			Mut.3 :	
Mut.3 :			Poule + équipe *	
Poule + équipe *			Poule + équipe *	

\* Mutations en provenance de quelle poule FSGT et quelle équipe ?

**LE RESULTAT**

Réclamations ou observations et signature

Equipe recevante

Nom de l'arbitre : CALVIRE

Arbitre

Réclamations ou observations et signature

Equipe visiteuse

**Pénalités**

Le règlement prévoit 0,5 point de pénalité pour les cas suivants.

Non officielle et/ou mal remplie pour le club recevant

Reçue hors délais à la FSGT pour le club gagnant

Par mail sous 10 jours à : [volley@fsgt69.fr](mailto:volley@fsgt69.fr) ou [fsgt69006@gmail.com](mailto:fsgt69006@gmail.com)  
Par courrier sous 14 jours à : COMITE DU RHONE FSGT  
BP58 - 69412 LYON CEDEX 06

**Mouvements de joueurs autorisés entre équipes d'un même club / match**

Ces mouvements de joueurs sont limités à 3 matchs maximums par joueur sur l'ensemble du championnat.

Un seul joueur en provenance de la poule immédiatement supérieure.

Trois joueurs en provenance de poules inférieures.

Deux joueurs en provenance de la même poule.

Dans les championnats féminins, les joueuses sont soumises aux mêmes règles. En revanche les joueuses participant au championnat masculin peuvent jouer dans une équipe féminine et une équipe mixte, d'un même club ou d'un club différent sans limitation même si ce dernier possède une équipe fille. Cependant il est interdit pour un joueur (se) d'évoluer dans 2 équipes masculines ou féminines FSGT différente du même championnat, masculin et/ou féminin.